

Date de Publication :

**DECISION DU PRESIDENT N° DR-2025-003**  
Prise de délégation du Conseil communautaire

- Vu les dispositions les articles L 2122-21 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la délibération DL-2020-088 du Conseil Communautaire en date du 8 juin 2020 qui a donné notamment délégation au Président pour fixer les tarifs des animations et évènementiels de l'Aquafitness,
- Considérant l'organisation de l'évènement "Night Fever" qui se tiendra à l'AquaFitness de l'Ernée le vendredi 27 juin 2025,
- Considérant la nécessité de fixer des tarifs d'entrée et de restauration pour cet évènement,
- Considérant la participation d'un camion « Foodtruck » extérieur afin de proposer une offre de restauration diversifiée et de qualité aux usagers, justifiant la mise en place d'un tarif incluant ce service,

**OBJET :**  
**Tarifs évènement « Night Fever » - AquaFitness de l'Ernée**

**DECIDE :**

Article 1er : Les tarifs suivants sont fixés pour l'évènement "Night Fever" du vendredi 27 juin 2025 à l'AquaFitness de l'Ernée :

- Tarif d'entrée : 12 €
- Tarif d'entrée + restauration : 20 €
- Tarif restauration seule : 9 €

Article 2 : La présente décision prendra effet à compter de sa date de signature.

*Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire et figurera au recueil des décisions.*

Fait à Ernée, le 12/06/2025

Le Président,  
Gilles LIGOT.



